Fiche inscription 'Licence Adulte 2023-2024'

L'accès aux murs d'escalade (SAE) durant les créneaux APEM est strictement conditionné par l'adhésion au club pour l'année en cours, **effective seulement après** réception de la fiche d'inscription remplie et signée, du paiement et de la validité du certificat médical ou de l'attestation de santé.

Certificat médical ou attestation de santé :

Désormais, vous devez faire le nécessaire dans votre espace licencié MyFFME pour, selon votre cas, générer l'attestation de santé, ou téléverser un certificat médical* datant de moins d'un an. Vous serez relancé à plusieurs reprises. Sans cette étape, votre licence ne sera pas valide, vous ne pourrez ni l'imprimer, ni participer aux compétitions.

→ **NON adhérent.e.s en 22-23** : fourniture obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication pour la pratique des activités de montagne **datant de moins d'1 an** au jour de l'inscription.
Mention « EN COMPETITION » pour les compétiteurs. Voir le modèle sur le site de la FFME : (https://www.ffme.fr/wp-content/uploads/2019/06/certificat-medical-type.pdf).

→ **Adhérent.e.s en 22-23 : Si** certificat médical valide (moins de 3 ans pour l'escalade) et réponses « non » au questionnaire de santé (https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15699.do), remplir l'attestation de santé, **sinon** téléverser un nouveau certificat médical.

→ Pour **l'alpinisme**,** certificat médical de non contre-indication **OBLIGATOIRE** chaque année.

☐Je fournis ci-joint un certificat médical de non contre-indication.

*le certificat peut être établi par un médecin généraliste mais aussi par un médecin du sport du Centre médico-sportif de l'OMS de Poitiers 22, place Charles de Gaulle.
** activité d'alpinisme pratiquée au-dessus de 2500m comportant un séjour d'au moins une nuit à cette altitude ou au-dessus.

Le dossier complet(est à retourner par **l'un** des moyens suivants **:**

- *Envoi par mél avec preuve du paiement par virement à :* **adhesion@apem-poitiers.fr**
- *Envoi postal à :* **Yves Soumaille APEM - 116, route de la Cassette - 86000 Poitiers**
- *Remise en mains propres à un/une responsable du club lors d'une séance*

----Montant de la licence----

L'adhésion comprend une assurance responsabilité civile fédérale (d'un montant de 6€) fournie par l'assureur de la Fédération Française Montagne Escalade (FFME). La FFME propose des garanties supplémentaires non obligatoires aux conditions décrites dans le contrat la liant à Allianz pour l'année 23-24 : https://www.montagne-escalade.com/site/BO/documents/2023-notice-assurance.pdf

La licence, composée de la part du club, des parts fédérale, régionale, départementale et de cette assurance obligatoire, s'élève pour **l'année 2023-2024 à 170€** sans aucune garantie supplémentaire. *Toutefois, bien que les garanties supplémentaires soient optionnelles, le club conseille de prendre au moins la garantie « **Base** » qui assure notamment une prise en charge des frais de secours, pour un **montant total de la licence** **de 178€** (des garanties supplémentaires peuvent être souscrites).*

Une réduction de 70€ est appliquée sur la licence à partir de la troisième adhésion familiale (même adresse).

Nom : Prénom :

Nom de naissance : **Commune de naissance** :

Né.e le Sexe : F ☐ M ☐ Nationalité

Adresse

Code postal Ville Tel

Pour recevoir votre attestation de licence 2023-2024 et vos codes de connexion à l'espace licencié, vous devez obligatoirement fournir une adresse électronique (écrire lisiblement) -

courriel : @

Et/ou un numéro de téléphone portable :

N° de licence FFME si connu

Compétiteur.trice (si vous hésitez, cocher OUI pour vous laisser la possibilité) : OUI ☐ NON ☐

Ayant pris connaissance de la notice fédérale d'information saison 2023-2024, je choisis la formule de licence suivante *(cochez le case de la licence et celles des éventuelles options) :*

Licence avec uniquement la garantie responsabilité civile obligatoire ***sans possibilité d'options***	**170 €**	☐
Licence avec les garanties (niv.1, atteinte corporelle, secours, assistance, rapatriement) **BASE**	**178 €**	☐
Licence avec garanties de personnes (niveau 2) **BASE+**	**181 €**	☐
Licence avec garanties de personnes (niveau 3) **BASE++**	**188 €**	☐
option ski de piste : possible uniquement avec les options **BASE, BASE+ ou BASE++**	+ 5 €	☐
option VTT : possible uniquement avec les options **BASE, BASE+ ou BASE++**	+ 30 €	☐
option slackline et highline : possible uniquement avec les options **BASE, BASE+ ou BASE++**	+ 5 €	☐
option train : possible uniquement avec les options **BASE, BASE+ ou BASE++**	+ 10 €	☐
option indemnités journalières IJ1 : possible uniquement avec les options **BASE, BASE+ ou BASE++**	+ 18 €	☐
option indemnités journalières IJ2 : possible uniquement avec les options **BASE, BASE+ ou BASE++**	+ 30 €	☐
option indemnités journalières IJ3 : possible uniquement avec les options **BASE, BASE+ ou BASE++**	+ 35 €	☐
Réduction appliquée pour la 3 ème adhésion familiale (même adresse)	- 70 €	☐

Montant total :

Le paiement s'effectue par chèque **à l'ordre de l'APEM** ou par virement bancaire en indiquant dans les informations au bénéficiaire « **Licence et nom et prénom de l'adhérent.e** ». Si possible demander à ce qu'une information de virement soit faite à l'adresse : **tresorier@apem-poitiers.fr**

IBAN : FR78 2004 1010 0601 3477 1S02 703 BIC : PSSTFRPPLIM

Merci de joindre à la fiche papier ou électronique, une preuve du virement.

Je soussigné.e, atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'APEM (site de l'APEM rubrique « l'Association »)

Fait à le

Signature du ou de la licencié.e

Dans le cas d'un envoi de ce document sous forme numérique, veuillez insérer ici l'image de votre signature. À défaut, dans le cas d'un lecteur PDF ne supportant pas cette fonctionnalité, l'envoi sera considéré comme valant signature.